

Projet de loi contre la cruauté envers les animaux

Où est le projet de loi promis pour protéger les personnes vulnérables?

Montréal, 18 janvier 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, réagit à l'annonce d'un projet de loi contre la cruauté envers les animaux en rappelant ses propres engagements au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

« Le RPCU attend un projet de loi et un plan pour protéger les personnes âgées vulnérables et les personnes souffrant d'une déficience, notamment au sein du réseau de la santé et des services sociaux », a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Nous n'avons rien contre les animaux, mais nous estimons que les êtres humains doivent bénéficier au moins de la même considération de ce gouvernement et de la société en général. Nous estimons en outre que le terme de maltraitance devrait être réservé aux situations dont des humains sont les victimes », a ajouté M. Blain.

Le RPCU s'est fermement engagé contre la maltraitance envers les personnes vulnérables dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il offre notamment une formation pour les membres des comités des usagers et de résidents de même que des conférences pour des organisations et des regroupements d'âinés. Le RPCU participe également aux travaux du gouvernement contre l'intimidation.

Le Parti libéral du Québec s'est engagé à présenter un projet de loi qui prévoirait notamment la mise en œuvre d'un plan complet et détaillé pour contrer la maltraitance dans tous les établissements publics et privés, un processus de signalement des situations de maltraitance, une protection pour les employés qui signaleraient ces situations ainsi que des amendes pour toutes personnes qui entraveraient la lutte contre la maltraitance. Cette pièce législative s'inspirerait du contenu du projet de loi déposé par M^{me} Marguerite Blais, le 10 octobre 2013, à l'Assemblée nationale du Québec.

Rappelons que, selon diverses études, plus de 4 % des personnes âgées auraient été victimes de maltraitance (physique, psychologique, financière, négligence, etc.).

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744